

VILLIERS VINEUX
Séance du 30 octobre 2020
S 006-2020

<p>Convocation du 22 octobre 2020</p> <p>Affichage du 3 novembre 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt et le trente octobre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire</p> <p>Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD - Aurore BUISSON,</p> <p>Absente excusée : Jean-Baptiste NAVARRE a donné pouvoir à Kamel FERRAG pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document</p> <p>Secrétaire de séance : François SPINELLE</p>
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 17 septembre 2020 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant le transfert de compétence « urbanisme » à la communauté de commune Serein et Armance. Le conseil municipal accepte ce rajout.</p>
<p>Adhésion au service «Conseil en Energie Partagé» du SDEY</p> <p><i>Délibération 2020 – 035</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du de la convention concernant le service «Conseil en Energie Partagé» du SDEY.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Villiers-Vineux au service de « Conseil en Energie Partagé » à compter du 1^{er} janvier 2021 D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDEY. DE S'ACQUITER de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques. DE DESIGNER un élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.</p> <p>Borne de recharge électrique : Suite au sondage fait sur le bulletin municipal, pas de besoin exprimé.</p> <p>Prise de contact pour l'installation d'une prise électrique pour l'évènementiel.</p>
<p>Etat d'assiette et destination des coupes de bois</p> <p><i>Délibération 2020 – 036</i></p>	<p>Le Maire donne lecture de la proposition de l'état d'assiette et destination des coupes de bois de l'ONF.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2021, ainsi que des modalités de leur commercialisation,</p> <p>Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. Kamel FERRAG, M. Yves HUGOT, M. François SPINELLE.</p> <p>DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.</p>
<p>Orientations budgétaires 2021</p>	<p>Présentation par le Maire de l'orientation budgétaire 2021 et discussion sur les projets 2021.</p>
<p>Commission électorale</p>	<p>Le Maire donne lecture du courrier du préfet concernant les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Les représentants de la commune seront Franck LECOMTE (Titulaire) et Morgan PIERRON (Suppléant).</p>
<p>Proposition maintenance SICLI</p> <p><i>Délibération 2020 – 037</i></p>	<p>Le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise SICLI concernant la proposition de maintenance de la centrale d'alarme de la salle des fêtes.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : ACCEPTE le devis de l'entreprise SICLI pour un montant 145.80€ TTC,</p>
<p>Suppléant CCSA</p> <p><i>Délibération 2020 – 038</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du courrier du préfet concernant la délibération 2020-023 concernant les délégués à la communauté de commune Serein et Armance.</p> <p>Cette dernière doit être annulée et remplacée car le suppléant doit être M. Yves HUGOT, 1^{er} membre du conseil municipal dans l'ordre du tableau.</p>

<p>Indemnités du Maire <i>Délibération 2020 – 039</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du courrier du préfet concernant la délibération 2020-018 concernant les indemnités du Maire. Cette dernière doit être annulée et remplacée : - Il n'est pas stipulé que le taux maximum n'est pas attribué sur demande du Maire, - Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités est absent.</p>
<p>Voirie 2021</p>	<p>Le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCSA a fixé le budget de voirie 2021 à 800 000€. Dans le cadre de ce programme des travaux 2021 d'entretien de voirie, il est nécessaire de donner la liste des rues, en précisant la nature du revêtement choisi (enduit gravillonné ou enrobé) et par ordre de priorité : Tablier du pont SNCF, Rue Bézot, Chemin des Saucies, Parking entre rue des Marbriers et rue des Saules, Curage d'un fossé aux Communes.</p>
<p>Fêtes de fin d'année</p>	<p>Repas des aînés par portage à domicile suivant le devis de «Le P'tit Flo ». Pour les personnes en EHPAD, un colis sucré sera distribué. Noël des enfants : Un bon d'achat de 15€ sera offert aux enfants financé à 50% par la commune et à 50% par l'association « Foire et Animation ».</p>
<p>Transfert de compétence « urbanisme » à la communauté de commune Serein et Armance <i>Délibération 2020 – 040</i></p>	<p>Le Maire informe les membres du conseil municipal que la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local D'Urbanisme (tous documents d'urbanisme) au niveau intercommunal au 1er janvier prochain sauf si les communes s'y opposent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres : S'OPPOSE au transfert de la compétence liée au plan local d'urbanisme, aux documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de communes Serein et Armance AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération</p>
<p>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</p>	<p>Les conseillers donnent leur accord pour la transmission de leur adresse mail à Mme VERIEN, sénatrice et au conseil départemental.</p>
	<p>La séance est levée à 23 h 59 Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>

Le Maire,
FERRAG Kamel

